



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 AVRIL 2019

Le **jeudi 4 avril 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 mars 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile JOURDAINNE à Cécile GALHAUT, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Robin DAVID à William GUILLARD, Béatrice TASSERY à Christian LETEURTRE, Jean Marie ALINE à Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA à Juanita AUGUSTIN

Absent(s) non excusé(s):

Amandine TAVARES GOMES

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LANGLOIS est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL - CM/19/026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif de la Ville 2019 comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES	15 047 341€	4 417 031€
DEPENSES	12 743 708€	4 417 031€

Exceptionnellement la section de fonctionnement est proposée au vote du Conseil Municipal en suréquilibre, en effet, le résultat de l'exercice 2018 permet de financer les investissements 2019 et d'anticiper les futurs investissements du budget 2020 sans emprunter. Pour rappel, le résultat du budget 2018 est de 5 999 219.12€, il reprend les excédents du SITY et du Syndicat du Collège Charcot désormais dissouts.

Il propose de procéder à un vote par chapitre comme présenté en annexe de la présente délibération.

Il précise que le budget primitif de la Ville a été établi en conformité avec la nomenclature M 14.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2312-1 et suivants,

VU le projet du budget primitif 2019 joint en annexe,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

CONSIDERANT que les Collectivités Territoriales ont jusqu'au 15 avril pour voter leurs budgets.

ATTESTE de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2019, conformément à la délibération du Conseil Municipal n° CM/19/014 du 7 mars 2019.

DECIDE d'approuver le budget primitif de la Ville 2019 tel que présenté en annexe, jointe à la présente délibération.

DIT que le vote du budget primitif de la Ville 2019 s'est fait par chapitre.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	27	26

Fait au Trait et certifié
exécutoire le 05 avril 2019

Patrick CALLAIS,
MAIRE

